

Département de l'Hérault

SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU CŒUR D'HERAULT

~~~~~

### Relevé de décision du Comité syndical du Jeudi 26 Juin 2014

L'an deux mil quatorze le vingt six juin à dix sept heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 juin 2014.

| Etaient présents ou représentés : | Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIERE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Louis VILLARET. Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Florence QUINONERO, Jean-Claude CROS. |  |  |  |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| Absents ou excusés :              | Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL,                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |

## <u>DÉLIBÉRATION N°2014-33</u>: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE SCOT 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le Comité Syndical désigne Monsieur Christian BILHAC pour présider la séance durant les débats sur les comptes administratifs,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Hors de la présence de Monsieur le Président,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ D'approuver le compte de gestion proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif.
- ✓ **D'approuver** le compte administratif du budget annexe Scot 2013 et le résultat de l'exercice présentant un excédent de fonctionnement de 87.141,03 € et un déficit d'investissement de 3174.03€
- ✓ D'affecter le résultat de l'exercice 2013 de la manière suivante :

3174.03 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 83.967 € reportés en recettes de fonctionnement au compte 002.

### <u>DÉLIBÉRATION N°2014-34</u>: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2013

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats,

Le Comité Syndical désigne Monsieur Christian BILHAC pour présider la séance durant les débats sur les comptes administratifs,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Hors de la présence de Monsieur le Président,

A l'unanimité des suffrages exprimés.

- ✓ D'approuver le compte de gestion du budget principal proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif
- ✓ D'approuver le compte administratif du budget principal 2013 qui présente les résultats suivants :
  - -Un déficit de fonctionnement pour l'exercice 2013 de 311.471,04 €
  - -Un excédent d'investissement pour l'exercice 2013 de 67.172,40 €
  - Le résultat de clôture est le suivant :
    - o en fonctionnement de 213.980,85 € (le résultat de clôture de 2012 présentait un excédent de fonctionnement de 600.900,41 €, dont 75.448,52€ ont été affectés à l'investissement en 2013)
    - o en investissement de 62.648,37 € (le résultat de clôture de 2012 présentait un déficit d'investissement de 4.525,03 €)
    - compte tenu du fait qu'il n'y a pas de reste à réaliser, le résultat net de clôture est de 276.629.22 €
- ✓ D'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

Report des résultats de chaque section soient 213.980,85 € en fonctionnement et 62.648,37 € en investissement.

### <u>DÉLIBÉRATION N°2014-35</u>: PROJET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE PAYS CŒUR D'HERAULT – PHASE 2

Considérant que l'alimentation est l'un des **piliers** de notre société, de par son rôle biologique mais également social, économique, environnemental...etc.

Vu qu'au sein du Pays Cœur d'Hérault, deux démarches ont été, jusqu'en 2014, menées en parallèle sur cette thématique :

- Le **Projet alimentaire** porté par l'Agence Economique depuis 2010 et qui a donné lieu à l'élaboration d'un Schéma alimentaire et à l'organisation d'un séminaire de travail en décembre 2013,
- Le Contrat Local de Santé signé en 2013 pour trois ans par l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon (ARS-LR) et le Pays et qui comporte un axe « Nutrition » essentiel.

Considérant qu'en 2014, il paraît nécessaire de rassembler ces deux démarches au sein d'un **Projet Alimentaire** de **Territoire** global, afin de définir un plan d'actions pluriannuel et d'assurer une mutualisation des moyens et une cohérence des actions mises en œuvre.

Considérant que ce Projet répond à des **enjeux majeurs** sur le Cœur d'Hérault (enjeux économiques, enjeux en termes de santé, enjeux sociaux, enjeux liés à l'aménagement du territoire et au cadre de vie...etc). Il s'inscrit dans un certain nombre de **dynamiques plus vastes** (Projet Régional de Santé de l'ARS-LR, Plan Régional Alimentation de la DRAAF...etc) ainsi qu'au cœur de la **Charte de Territoire** 2014-2025, au sein des engagements suivants :

- Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global,
- Faire de l'accès aux soins et aux services une réalité (CLS).

Vu que deux objectifs principaux ont été définis pour le projet :

- Améliorer la santé de la population, notamment en prévenant le surpoids et l'obésité des enfants,
- Favoriser la consommation locale afin de renforcer voire développer l'agriculture et l'économie du territoire.

Vu qu'un **plan d'actions** a ensuite été élaboré, en lien avec le **comité technique** du projet qui réunit un grand nombre d'acteurs intervenant dans différents domaines (économie, santé, social, agriculture...).

Ce plan se décline en quatre axes de travail puis en pistes d'actions :

#### Axe 1 : Sensibiliser le public au bien manger

- o Campagne de communication sur le Bien Manger,
- Opération « Un fruit pour la récré »,
- o Classes du goût,
- o Suppression / aménagement de la collation matinale,
- o Actions d'éveil au goût et d'éducation nutritionnelle,
- Organisation d'un évènement de clôture du projet.

#### Axe 2 : Favoriser l'accès des publics précaires à une alimentation de qualité

 Accompagnement des structures d'aide alimentaire et d'insertion à la mise en place d'actions sur l'alimentation.

#### • Axe 3 : Proposer une restauration collective de qualité :

- Echange de pratique entre professionnels sur la construction d'une dynamique territoriale et de prospective en restauration collective
- o Sensibiliser les élus à l'enjeu d'une restauration collective de qualité,
- o Informer et former les professionnels de la restauration collective ainsi que les chargés de missions des collectivités,

#### • Axe 4: Renforcer le lien offre-demande:

- Alimentation et animation du Portail « <u>www.moncœurdherault.fr</u> » recensant les producteurs, les transformateurs, les lieux et modes de distribution (marchés, paniers...), et proposant des liens utiles ainsi que des outils à destination des professionnels et des particuliers,
- Réalisation d'un film qui permettra de valoriser les savoir-faire du Cœur d'Hérault, de réaliser des portraits d'acteurs locaux mais aussi la mise en image des grandes étapes du projet alimentaire,
- o Actions de mise en relation de l'Offre et de la Demande

#### Axe 5 : Inciter à la diversification agricole et aux synergies autour d'un pôle alimentaire :

- o Inciter à la diversification agricole afin de répondre aux besoins des habitants et des besoins de la restauration collective,
- Créer de synergies autour d'un pôle alimentaire.

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DÉCIDE

#### A l'unanimité des suffrages exprimés

D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Conseil général de l'Hérault et de l'Europe et de tout autre organisme autorisé. Le coût total de l'action est estimé à 43 365,62 € HT pour 2014, le financement prévisionnel est le suivant :

| Dépenses                                                                                                   | Recettes    |                                                  |                                       |             |                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|
| Poste                                                                                                      | Montant HT  | Pourcentag e du coût prévisionnel de l'opération | Origine du financement                | Montants HT | Pourcentag<br>e du coût<br>prévisionne<br>I de<br>l'opération |
| Animation SYDEL                                                                                            | 16 193 €    | 37 %                                             | Europe                                | 16 695 €    | 38 %                                                          |
| Frais de déplacement                                                                                       | 400 €       | 1 %                                              | Département                           | 16 000 €    | 37 %                                                          |
| Frais de réception                                                                                         | 1 250 €     | 3 %                                              |                                       |             |                                                               |
| Annonces et insertion                                                                                      | 1 250 €     | 3 %                                              |                                       |             |                                                               |
| Catalogues et imprimés                                                                                     | 1 812 €     | 4 %                                              |                                       |             |                                                               |
| Divers - Rémunérations<br>d'intermédiaires<br>(Aide à la maîtrise<br>d'ouvrage-Animations –<br>Formations) | 16 836.62 € | 39 %                                             |                                       |             |                                                               |
| Divers (Films)                                                                                             | 4 800 €     | 11 %                                             |                                       |             |                                                               |
| Alimentation                                                                                               | 480 €       | 1 %                                              |                                       |             |                                                               |
| Frais d'affranchissement                                                                                   | 344 €       | 1 %                                              |                                       |             |                                                               |
| Total des dépenses de fonctionnement HT                                                                    | 43 365.62 € | 100%                                             | Total des<br>subventions<br>publiques | 32 695 €    | 75 %                                                          |
|                                                                                                            |             |                                                  | Autofinancement                       | 10 670.62   | 25 %                                                          |
| Coût total du projet HT                                                                                    | 43 365.62 € | 100%                                             | Montant total des recettes HT         | 43 365.62 € | 100%                                                          |
| TVA non éligible LEADER                                                                                    | 4 156.4 €   |                                                  | Autofinancement                       | 4 156.4 €   |                                                               |
| Coût total du projet<br>TTC                                                                                | 47 522,02 € | 100%                                             | Montant total des recettes TTC        | 47 522,02 € | 100%                                                          |

- ✓ **D'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

#### DÉLIBÉRATION N°2014-36: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GÉFOSAT ANNÉE 2014

Considérant que dans le cadre d'un développement durable et d'un accroissement urbain intégré qui respecte mieux l'environnement, il apparaît important de procéder à des économies d'énergie.

Vu qu'il existe un service d'espace information énergie (EIE) qui est assurée par le GEFOSAT grâce à des fonds de l'ADEME et de la Région Languedoc-Roussillon, que ce service consiste en une permanence téléphonique et en des rendez-vous accordés aux particuliers, qu'il dispense des renseignements techniques très pointus en matière d'économie d'énergie.

Vu qu'il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence dans le Cœur d'Hérault, Considérant que cela a constitué une amélioration qualitative et quantitative du service fourni aux habitants,

Vu le projet de convention de partenariat qui détermine les conditions de la continuité de l'ESPACE INFO ENRGIE et de la présence du GEFOSAT dans le Cœur d'Hérault pour 2014, afin de maintenir le conseil aux particuliers et aux collectivités.

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DÉCIDE A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De valider le projet de convention de partenariat avec le GEFOSAT ci-annexé qui prévoit notamment que les permanences sont de deux demi-journées par mois, dans les locaux du Pays (Agence économique), et pourra être décentralisé dans le territoire selon la demande.
  Une implication du GEFOSAT est également prévue sur 3 évènements locaux, avec des animations.
  Quatre visites de maisons sont prévues à l'intention des particuliers, deux ateliers sur les économies d'énergies pour des personnes en situation de précarité énergétique. Le Gefosat prévoit également une participation et un appui aux démarches engagées par le Pays, dont principalement le Plan Climat.
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents afférents à cette affaire

#### DÉLIBÉRATION N°2014-37: ADHÉSION A LA CHARTE BAT'INNOV LR ET A ÉCOBATP LR

Considérant que sur les territoires, le bâtiment représente généralement le premier poste de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. La croissance démographique, et urbaine, amplifie la tendance.

Considérant que la question de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment devient un enjeu majeur, tant pour le neuf que pour l'ancien.

Vu que la Charte BAT'INNOV Languedoc-Roussillon a été réalisée pour fédérer les acteurs de l'acte de construire, dans un esprit d'innovation, elle porte une définition commune de l'éco-construction : « toute opération de construction ou de rénovation qui intègre la performance énergétique, la limitation des impacts du bâtiment sur l'environnement tout au long du cycle de vie, ainsi que des critères de confort et de santé pour les usagers »

Considérant que la part du bâtiment dans l'économie régionale mais également ses impacts sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, amènent à promouvoir une construction qui limite ses impacts, économise l'énergie et développe des filières et des savoirs faire locaux.

Vu que c'est dans cette perspective également que la mission éco-construction du Pays Cœur d'Hérault s'est développée et souhaite développer, sur le périmètre d'intervention du Pays, des objectifs fixés par la Charte Bât'Innov LR, et se coordonner aux actions qui vont être menées à partir de celle-ci.

Vu qu'ECOBATP LR a été désigné par la Région pour gérer et coordonner les actions issues de la Charte afin d'en obtenir une vision globale et faire ainsi émerger des actions collaboratives et innovantes et les développer.

Considérant que le Pays souhaite contribuer, au travers d'actions adaptées et construites avec les acteurs locaux, à la mise en œuvre des actions de la Charte, à leur développement.

Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DÉCIDE A l'unanimité des suffrages exprimés

✓ **De valider** le projet de d'adhésion à la Charte Bat'Innov LR et à ECOBATP LR notamment sur les engagements suivants :

le Centre de ressource sur la construction durable ECOBATP LR, est une de ses bases de travail pour développer son travail, mais également nourrir celui-ci. Le Pays s'engage à contribuer aux outils d'ECOBATP LR, dont la plate-forme collaborative est un élément central. Dans le même temps, le Pays s'engage à relayer les informations, les ressources, les dispositifs, des expériences... réunis par ECOBATP LR. Suivant ses missions et compétences, le Pays Cœur d'Hérault peut être potentiellement amené à contribuer à l'ensemble des 15 engagements de la Charte BAT'INNOV LR. Toutefois, les participations et collaborations plus particulièrement ciblées par le Pays Cœur d'Hérault, sont les suivants :

Engagement n°1 (Mutualiser les connaissances entre les relais d'informations territoriaux et Ecobatp LR) et engagement n°2 (Participer au développement du réseau régional « écoconstruction et innovation ») en partageant les expériences dans le cadre du réseau régional sur le thème de l'éco-construction et le centre de ressources régional ECOBATP sur la base du guide d'expérience en Cœur d'Hérault édité en 2014.

Engagement n°3 (Privilégier des démarches participatives et collaboratives pour la mise en œuvre de projets d'éco-construction par exemple par la mise en réseau des artisans locaux (cf. portail <a href="http://www.ecoconstruction-coeurdherault.fr">http://www.ecoconstruction-coeurdherault.fr</a>)

Engagement n°4: Structurer les filières courtes en privilégiant les (éco) matériaux locaux en valorisant les ressources locales du Cœur d'Hérault (bois, pierre, terre crue, paille, etc.)

Engagement n°7 (Expérimenter les chantiers témoins en mettant en œuvre différentes formes d'innovation) grâce à l'action d'accompagnement des entreprises innovantes réalisée par la Pépinières d'entreprises du Cœur d'Hérault en lien avec INNOV'LR

Engagement n° 14 (Encourager la réalisation de bâtiments éco-innovants exemplaires et reproductibles) réaliser des visites de bâtiments exemplaires en lien avec les relais locaux et Ecobatp LR dans le cadre de l'Espace Info Habitat proposé par le Pays Cœur d'Hérault depuis 4 ans

✓ D'autoriser le Président à signer la convention et tous documents afférents à cette affaire

Pour extrait conforme, Clermont l'Hérault, le 4 Juillet 2014

Le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Louis VILLARET